

# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	31
Nombre de pouvoirs	8
Votants	39



## DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 061

### Avenant à la convention d'objectifs et de moyens Tom Pousse

Séance du 26 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 18h40, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de GIOUX, au nombre de trente et un sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 19 juin 2024.

#### ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Valérie BERTIN ; DENIS PRIOURET ; Claude BIALOUX ; Philippe ESTERELLAS ; Alain DETOLLE ; Didier TERNAT ; Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE ; Isabelle DUGAUD ; Michel GOMY ; Serge DURAND ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Jacqueline LABARRE ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Nadine RAVET ; Pascal MERIGOT ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMENIER ; Jacques TOURNIER ; Gérard SALVIAT (suppléant) ; Vincent PERRIERE (Suppléant)

#### ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine HAGENBACH à Isabelle DUGAUD ; Thierry ROGER à Jean-Pierre LANNET ; Annick BAUCULAT à Stéphane DUCOURTIOUX ; Corinne PENAUD à Serge DURAND ; Marie-Hélène FOURNET à Renée NICOUX ; Laurent LHERITIER à Valérie BERTIN ; Evelyne CHABANT à Jean-Louis JOSLIN ; Didier MIOMANDRE à Nadine RAVET

#### ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Monique DEPEIGE, Marie-Françoise HAYEZ et Céline COLLET-DUFAYS ; Messieurs Guy BRUNET, Bernard ROUGIER et Jacques BOEUF

### **Rappel du contexte :**

Par délibération du Conseil communautaire du 11 avril 2024, la Communauté a conventionné avec Tom Pousse pour les trois ans qui viennent.

Les modalités de versement de la contribution financière étaient les suivantes :

- Avance de 25 % en janvier,
- Acompte de 25 % en avril
- Solde en fin d'année.

### **Objet de la demande :**

Ces modalités posant des difficultés de trésorerie à l'association, celle-ci demande une modification comme suit :

- Une avance de 30% de la contribution versée au titre de l'année N-1 avant le 31 janvier de chaque année, avant le vote du budget, sur crédits anticipés
- Un acompte de 30 % du montant de la subvention de l'année N avant le 30 avril de chaque année, après le vote du budget
- Le solde du montant de la subvention de l'année N avant le 15 septembre de chaque année, après présentation d'un bilan de l'action.

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 39**

**Adopté à l'unanimité**

### **Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :**

- **D'ACCEPTER** l'avenant proposé en pièce jointe et ses nouvelles modalités,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à le signer et tout document afférant à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 26 juin 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,  
Présidente

